

Procès-Verbal de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Martial MATZ, Maire.

Présents : Ophélie JEANVOINE, Roxane LE CORRE, Nathalie REBILLET, Elodie VUILLEMENOT, Joël BIDAL, Romain DELIOT, Nicolas VUILLEMENOT, Martial MATZ, Gérome FASSENET, Olivier GUILLEMIN, Patricia LACROIX

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Nathalie REBILLET

Ordre du jour :

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Indemnités des adjoints
- Charte de l' élu local
- Election des délégués aux divers syndicats auxquels la commune adhère
- **Questions diverses** :

1. Installation du Conseil Municipal

Monsieur Martial MATZ maire sortant, procède à l'appel et installe les élus.
Les élus installés, Nathalie REBILLET est désignée en tant que secrétaire, Ophélie JEANVOINE et Gérome FASSENET en tant qu'assesseurs.

2. Election du Maire (Délibération 005-2026)

Le doyen d'âge prend la présidence.

Candidat : Martial MATZ

Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement.

Martial MATZ obtient 11 voix, il n'y a donc pas de second tour.

Martial MATZ est donc proclamé, Maire de la commune.

3. Détermination du nombre d'adjoints (Délibération 006-2026)

Martial MATZ rappelle que la commune n'avait jusqu'alors que 2 adjoints et qu'elle a la possibilité d'en élire 3. Il expose le fonctionnement qu'il souhaite pour ce mandat, à savoir, 3 adjoints.

Le Conseil Municipal fixe par 10 voix pour et 1 voix contre (Olivier GUILLEMIN) le nombre d'adjoints à 3.

4. Election des adjoints (Délibération 007-2026)

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste.

2 listes se sont présentées :

Liste de Nicolas VUILLEMENOT avec 1^{er} adjoint Nicolas VUILLEMENOT, 2^{ème} adjointe Nathalie REBILLET, 3^{ème} adjoint Gérome FASSENET,

Liste d'Olivier GUILLEMIN avec 1^{er} adjoint Olivier GUILLEMIN, 2^{ème} adjointe Ophélie JEANVOINE, 3^{ème} adjoint Joël BIDAL,

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

–La liste de Nicolas VUILLEMENOT a obtenu 6 voix,

–La liste d'Olivier GUILLEMIN a obtenu 5 voix,

La liste de Nicolas VUILLEMENOT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mr Nicolas VUILLEMENOT (1^{er} adjoint), Mme Nathalie REBILLET (2^{ème} adjointe) et Mr Gérome FASSENET (3^{ème} adjoint).

5. Indemnités des élus (Délibération 008-2026)

Monsieur le Maire explique qu'il revient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire sauf si ce dernier souhaite en réduire le montant. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe le taux maximal pour les communes de moins de 500 habitants est à 28.1 % et à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et précise que l'enveloppe indemnitaire globale susceptible d'être allouée aux adjoints est basée sur le nombre théorique d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, valide par 11 voix pour, l'attribution d'une indemnité de 20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au Maire et une indemnité de 10.89 % au 1^{er} et au 2^{ème} adjoint. Le 3^{ème} adjoint ne souhaitant pas percevoir d'indemnité.

6. Charte de l'élu local

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local dans sa version simplifiée. La charte complète sera transmise aux élus par courrier électronique.

7. Désignation du délégué au comité du SIEDEC

- **SIEDEC** : Martial MATZ.

- **SIEVO** : Olivier GUILLEMIN.

8. Questions diverses

- **Approbation du Procès-Verbal du 17 février 2026** : Rappel des points abordés. Il n'y a pas de remarques, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Chiens** : un élu a été contacté pour évoquer la divagation des chiens. La réglementation est rappelée. Il est rappelé que nous sommes en campagne et qu'il ne convient pas de tout interdire et qu'il s'agit de bon sens.
- **Dossier en cours** : pignon de la mairie et installation d'un columbarium, de nouveaux cavurnes et remise aux normes du jardin du souvenir.
- **Réflexion sur les projets** : réfection de la route, rénovation de la place, devenir de l'étage de la salle communale, remplacement poubelles et bacs à fleurs.
Il est proposé qu'une présentation du budget soit faite lors d'une prochaine séance et d'organiser une visite en forêt pour les élus pour comprendre la gestion de la forêt.
- **Réunion** : il est proposé de modifier le jour de réunion. Dans la mesure du possible, elles seront planifiées le jeudi soir à 20h. La prochaine réunion sera le 23/04/2026 à 20h.

Fin de la séance à 21h15.

Le Maire, Martial MATZ



